

Procès-Verbal de la séance du mardi 14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 07 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

Présents : Xavier IOOS, Carole BOULAY, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marion COLIN, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Martine RAYNAUD

Représentés : Marie-Claude GRESSARD, Dominique REMY, Monique LAFON

Excusés : Delphine BERNARD, Alain PINARD

Secrétaire de la séance : Martine RAYNAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

1) Désignation du secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Martine RAYNAUD est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08/04/2025.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Accueil de « Verso Energy » pour présentation d'un projet d'agrivoltaïsme (prévu environ 30 minutes)

Messieurs FAVIER Cyrille et CAMU Arthur, de l'entreprise Verso Energy, présentent au Conseil leur projet d'agrivoltaïsme dont une partie serait implantée sur Prétty et l'autre sur Lacrost. Deux exploitations sont concernées : B3C (dirigée par Sylvain COULON) et VDS Agri (dirigée par Hélène GOBIER -ex AGRIVAL).

Verso Energy est une entreprise récente, qui comprend 2 entités : une partie solaire et une partie industrielle, le but étant de produire des énergies renouvelables. La société installe des panneaux photovoltaïques soit sur sites dégradés, flottants (sablières) ou agrivoltaïsme. La très récente loi sur l'agrivoltaïsme -sortie il y a tout juste 1 an- est très cadrée, notamment avec l'exigence de compatibilité avec les productions agricoles existantes. Le photovoltaïque vient s'ajouter à l'agricole et doit lui rendre service, par exemple en protégeant contre les aléas ou en améliorant le bien-être animal (ombre, meilleure production fourragère).

Le projet initial couvrait une surface de 84 hectares, la moitié seulement sera utilisée, avec un taux de couverture vue du ciel d'environ 35 %. Toutes les parcelles ne seront pas aménagées, une parcelle témoin doit être préservée sans panneaux pour vérifier si la production reste identique ou ne diminue pas. 4 critères sont à prendre en compte : la maîtrise foncière, l'organisation de l'exploitation, l'optimisation de l'irrigation et l'intégration paysagère.

Les enjeux écologiques sont faibles sur ce projet, pas de raison géologique ni de problème de biodiversité. L'impact paysager sera amélioré et la biodiversité également. Le projet s'entend dans une démarche ERC, à savoir Eviter, Réduire, Compenser, c'est-à-dire exploiter des zones le mieux adaptées possible, et au besoin trouver des solutions quand des contraintes environnementales existent. Il s'agit donc de panneaux de 5 mètres installés de façon rectiligne, avec un écart de 12 mètres entre chaque pour permettre le passage des engins agricoles. Ces plateaux orientables suivent les rayons du soleil. Des buses d'irrigation seront installées aux pieds des panneaux de façon fixe pour irriguer la nuit quand les panneaux sont en position à plat.

En ce qui concerne la partie administrative, ce dossier est soumis à l'étude d'un dossier par les services compétents (avis de l'Etat, CDPNAF, Préfecture, etc...). La durée d'instruction est d'environ 1 an. Une réunion d'information aura lieu avec Verso Energy lundi 30 juin prochain pour présenter le projet aux habitants et répondre aux questions. S'en suivra une enquête publique et une commission d'enquête. Le Conseil municipal sera sollicité prochainement pour émettre un avis concernant le dépôt du dossier avant étude par tous les services compétents.

Enfin, s'agissant du financement, il est à la charge du développeur (environ 23 millions d'euros) avec une intervention des banques à hauteur de 90 %. Cette installation donnera lieu à une participation au profit des collectivités locales.

4) Compte-rendu de la visite de la SEMA 71 (aménageur) concernant un projet dans la zone AOP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) prévue au PLUi pour la commune dans le cadre des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) (rapporteur M. Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire).

Il existe une zone constructible sur PRÉTY, dont les projets d'aménagements sont soumis à concertation de la commune. Pour ce faire, un aménageur doit intervenir. C'est la SEMA qui a été retenue et consultée.

L'étude se fait en 3 étapes :

- Evaluer la ZAC, pour cadrer le projet et remonter les informations sur les types d'aménagements,
- Faire une ZAC, en proposant des idées (comme la création d'un parking en amont du village) et demander l'évaluation aux domaines,
- Réaliser le document d'urbanisme de la ZAC.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant du propriétaire de la parcelle concernée, dans lequel il fait part de ses nombreuses interrogations (notamment sur le coût de la prestation) et demande quelques corrections sur la zone concernée. Il serait intéressant de pouvoir morceler le terrain en plusieurs parcelles si la commune souhaitait, un jour, mener à terme son projet de parking.

5) Compte-rendu du COmité de PILotage (COFIL) de la CCMT sur l'Eau et l'Assainissement concernant le passage en compétence intercommunale ou non (rapporteur M. le Maire)

Le transfert en compétence intercommunale fait aujourd'hui l'objet d'un débat : après avoir été rendu obligatoire, il est maintenant devenu facultatif. Aux vues de l'étude de KPMG, la communauté de communes va délibérer, mais elle lance, au préalable, une consultation auprès de ses communes membres.

La capacité de la communauté de communes à faire de gros emprunts pour financer les futurs travaux des communes membres serait un atout, notamment en ce qui concerne les STEP et les schémas directeurs puisque toutes les communes devront avoir le leur. Par ailleurs, les communes ayant un excédent devraient pouvoir le récupérer ce qui serait le cas de Préty.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. Christophe RAVOT, Président de la CCMT, énonçant les 3 possibilités de vote. Les résultats de la concertation de l'Assemblée sont les suivants :

- aucun refus du transfert
- 7 voix pour et 3 abstentions pour un transfert immédiat (la cause des abstentions étant l'incertitude quant à la récupération de l'excédent)
- 2 voix pour l'ajournement du transfert

6) Rapport du bilan énergétique du SYDESL (rapporteur Mme Béatrice FELIX, Adjointe au Maire)

Madame Béatrice FELIX rapporte les principaux points du bilan énergétique exposé par Madame ROTTY lors de la réunion du 6 mai dernier : s'agissant de l'éclairage public, les résultats sont très bons puisqu'on note une baisse de 50 % par rapport à 2018 (année de référence). Ces économies sont réalisées, en majeure partie, grâce à la mise en place des nouveaux horaires (coupure de 22 heures à 6 heures) ; Madame ROTTY propose de compléter cette mesure en procédant à une coupure totale du 15 mai au 15 août, ce qui est déjà pratiqué par quelques communes. Le passage de l'éclairage public en LED devrait encore accroître les économies.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour tester cette absence d'éclairage public du 15 mai au 15 août (hors 14 août pour les festivités).

Par contre, notre bilan sur le bâti est plus mitigé : notre consommation a augmenté de 16 % par rapport à 2023 (année de référence), malgré le changement des chaudières. Madame ROTTY suggère de revoir l'isolation de la mairie et du groupe scolaire, mais dans la pratique le coût serait exorbitant.

En résumé, le bilan est bon car beaucoup d'améliorations ont été faites.

7) Point sur les affaires communales et intercommunales en cours (rapporteur M. le Maire)

➤ **Poste d'Agent technique** : L'Agent récemment recruté n'a pas souhaité poursuivre au sein de ce poste et a présenté sa démission. Des entretiens sont à programmer pour combler ce poste.

➤ **Location du studio** : Madame Carole BOULAY, Adjointe au Maire, informe l'Assemblée que l'appartement récemment rénové est occupé par un nouveau locataire depuis lundi dernier (12 mai 2025). Au cours de l'état des lieux, il a été constaté que la réfection des huisseries et les volets sera à faire.

➤ **Feu d'artifice** : Comme chaque année, un feu d'artifice d'une dizaine de minutes sera tiré à l'occasion de la Fête Patronale du 14 août prochain. Nous avons fait à nouveau appel à Concept Feux Création qui nous transmettra un devis prochainement.

➤ « **Remblai** » : Nous constatons un net recul des dépôts sauvages depuis la mise en place des nouveaux horaires. Un calendrier est à disposition en mairie pour que les élus s'inscrivent pour l'ouverture et la fermeture des lieux.

8) Informations et questions diverses

➤ **SDAGEP** : Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire, a contacté Réalités Environnement pour l'assistance d'ouvrage concernant les 2 premières actions à réaliser dans le cadre du SDAGEP :

- Action N° 1 : réhabilitation des regards de visite
- Action N° 2 : réhabilitation ponctuelle des réseaux

La dépense a été inscrite au budget communal d'Assainissement pour un montant total de 59 520 €.

➤ **Travaux impasse de la Casquette** : La SAUR a repris toute la rue et installé un tuyau central. Toutes les maisons seront raccordées une à une sur ce nouveau tuyau. A noter qu'hier une canalisation de gaz a été endommagée, les pompiers sont intervenus ainsi que les « urgences gaz », tout est rentré dans l'ordre.

➤ **Décès** : Monsieur le Maire a le regret d'annoncer le décès de Madame Nicolle THEVENOT. Ses obsèques seront célébrées mardi 20 mai à 10h en l'église de PRETY. Une gerbe sera déposée au nom de la commune de PRETY, et une seconde pour les conseillers qui le souhaitent.

9) Dates à retenir :

- 21/06 : Kermesse des écoles à LACROST
- 08/07 : Prochain Conseil municipal

La Secrétaire de séance,
Martine RAYNAUD

Levée de la séance : 22H00

Le Président de séance,
Xavier IOOS.